

Quand vous êtes Maire d'une Commune, que vous vous battez quotidiennement

depuis de nombreuses années, pour la qualité du vivre-ensemble et pour que votre ville soit propre et la moins polluée possible et que vous découvrez un matin que les

murs de votre ville ont été recouverts (de nuit, comme pour la plupart des actes délictueux)

par les affiches d'Eric Zémour. Vous êtes en colère ! Affichage sauvage et pollution visuelle, mais pire encore, nous ne voulons pas de ces thèses nauséabondes, quand par ailleurs nous sommes garants de la cohésion sociale et que nous nous employons sans cesse à "faire société". La méthode est plus qu'inquiétante, quand on se cache la nuit et que l'on recouvre de ces affiches une grande partie des murs de la ville, aux endroits les plus stratégiques, comme pour imposer à chacun la terreur et la division.

J'ai donc déposé plainte aujourd'hui en ma qualité de Maire contre monsieur Zémour

personnellement et contre cette pseudo association des "amis de Zémour" derrière laquelle il se cache. Ce collage est illégal et ouvre la porte à tous les dérapages avant même que la campagne de la Présidentielle ne soit ouverte officiellement. J'espère que la justice interviendra et que le temps de travail occasionné pour que les employés municipaux nettoient la ville nous sera intégralement remboursé.



